

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 octobre 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de CLEON (Département de Seine Maritime – Métropole Rouen Normandie)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>29 mars 2018</u> demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AH numéro 195 pour une contenance de 963 m ² , sur laquelle est édifiée une maison d'habitation.
POS/PLU :	PLU zone UB
PROJET :	Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier "Arts Fleurs Feugrais", il est prévu un programme de logements comportant une densité minimum de 30 logements par hectare et comprenant une mixité de 20 % de LLS.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	17 mai 2018 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Madame Ginette MAZOUIN
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>1^{er} février 2017</u> – 145 000 € + 10 % de marge de négociation
IMPUTATION :	Compte n° 920 689 – CLEON "RU Quartier Arts Fleurs Feugrais" Enveloppe projet : 171 000 €

ROUEN le 19 juin 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

03 JUIL. 2018
l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 octobre 2017

DÉCISION MODIFICATIVE D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **CLEON** (Département de Seine Maritime – Métropole Rouen Normandie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section **AH** numéro **195** pour une contenance de 963 m², sur laquelle est édifiée une maison d'habitation.

POS/PLU : PLU zone UB

PROJET : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier "Arts Fleurs Feugrais", il est prévu un programme de logements comportant une densité minimum de 30 logements par hectare. Concernant le critère de mixité sociale de 20 % de LLS, il est prévu une dérogation compte-tenu de la politique de l'ANRU interdisant sur la Commune de Cléon la construction de logements sociaux en raison du taux actuel de 60 %.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **17 mai 2018 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Madame Ginette MAZOUIN**

ÉVALUATION DOMANIALE : 1^{er} février 2017 – 145 000 € + 10 % de marge de négociation

IMPUTATION : **Compte n° 920 689 – CLEON "RU Quartier Arts Fleurs Feugrais"**
Enveloppe projet : 171 000 €

ROUEN le 10 juillet 2018

 Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL